



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

Délibération du Conseil communautaire du 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

Date de la convocation : vendredi 04 avril 2025

Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patricia LOUBERE (MEILHAN), Patrick POSTIS (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christian DUCOS (SOUPROSSE), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINT-E-CROIX), François DUBOS (GOUTS), Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Evelyne COURROS (TARTAS), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Dominique DEGOS (TARTAS), Sylvie DUFAU (SOUPROSSE), Philippe GOSSELIN (TARTAS), Virginie LABORDE (BEGAAR), Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES), Annick SOUBIROU (PONTONX-SUR-L'ADOUR)

Absents :

Thierry BIBES (LE LEUY), Muriel BERGES (LALUQUE), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Pascal LAFOURCADE (TARTAS), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

Pouvoirs :

Claude LACOSTE (MEILHAN) a donné pouvoir à Patricia LOUBERE, Corinne ZELLER (TARTAS) a donné pouvoir à Laurent CIVEL

Représentés :

Nicolas SAUGNAC représenté par François DUBOS (GOUTS)

Nombre de membres afférents 34

Nombre de membres en exercice 34

Présents 26

Pouvoirs 2

Votants 28

N° DEL20250411-017

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 : BUDGET ANNEXE DE LA ZA DE PION

Le Président présente au Conseil Communautaire le Budget annexe de la ZA de Pion à Pontonx. Les principales caractéristiques sont les suivantes, après intégration des reports :

- La **section de fonctionnement** s'équilibre, en recettes et en dépenses, à un montant de **72 995,00 €**.

- La **section d'investissement** s'équilibre, en recettes et en dépenses, à un montant de **72 995,00 €**.

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
article	Niv	intitulé	PREVISIONS	article	Niv	intitulé	PREVISIONS
002	002	résultat fonct. reporté		002	002	résultat fonct. reporté	
6015	011	Terrains à aménager	23 000,00	7015	70	vente terrains aménagés	
6045	011	Achat d'études	43 000,00				
65822	65	Reversement de l'excédent (équilibre)					
66111	66	intérêts d'emprunt					
71355	042	Variation du stock (annulation)	6 990,00	71355	042	variation terrains aménagés	72 995,00
			72 995,00				72 995,00

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
article	Niv	intitulé	PREVISIONS	article		intitulé	PREVISIONS
001	001	résultat inv. reporté		001		résultat inv. reporté	43 010,00
1641	16	emprunt		1641	16	emprunt	23 085,00
168748	16	Remboursement de l'avance					
3555	040	Stock final - terrains	72 995,00	3555	040	variation du stock (annulation)	6 900,00
			72 995,00				72 995,00

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **ADOpte A L'UNANIMITE**,

ARTICLE 1 -

L'approbation du budget annexe 2025 de la ZA de Pion tel que ci-dessus présenté.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Laurent CIVEL